

La première scolarisation



Outil réalisé par



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Manche



Dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles



Préambule

Ce « document repères » est une initiative de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Manche (DSDEN) et du réseau des professionnels de la petite enfance.

Il s'intègre dans le cadre du Comité Départemental des Services aux Familles de la Manche (CDSF), « pierre angulaire du pilotage des services aux familles sur les territoires depuis la grossesse jusqu'aux 25 ans de l'enfant, dans le respect des droits et besoins des enfants et de leurs parents ».

Il est né d'une volonté des partenaires de s'engager pour affirmer la continuité du parcours de l'enfant et de l'élève.

Il a été conçu par et pour des professionnels au service de l'enfant, dans le cadre d'un travail partenarial mené entre 2021 et 2024. Il est envisagé comme un outil partagé avec les collectivités et les familles. Le parti-pris de ses auteurs est que l'éducation de l'enfant est nécessairement partagée entre toutes les personnes qui, de près ou de loin, sur un temps long ou court, quotidiennement ou ponctuellement, participent à son temps de vie.

Parce que l'éducation vise l'émancipation, la formation des futurs citoyens et l'acquisition progressive de l'autonomie, la collaboration de tous les acteurs doit être réfléchie pour assurer une cohérence et une cohésion indispensables à leur action. Ainsi ce document cherche à clarifier et mettre en lumière certains enjeux et principes à partager pour une première scolarisation réussie. Il s'appuie sur le constat suivant : un enfant peut rencontrer jusqu'à dix adultes-référents dans sa journée. Aussi, sans réflexion commune et anticipée, le risque est de rencontrer dix discours différents, avec autant d'objectifs, de règles ou d'interprétations de ces règles. Enfin, le risque est que l'enfant « passe de main en main » sans que ces transitions ne soient jamais travaillées.

C'est pourquoi, il a semblé nécessaire aux partenaires de proposer un cadre de réflexion adaptable et évolutif autour de trois axes :

- l'enfant et l'école
- les parents et l'école
- l'école : ses acteurs et ses partenaires.

En annexe, les instances et les outils favorisant la coopération entre les différents professionnels au service de l'enfant sont succinctement présentés.



Sommaire

Avant propos

1

L'enfant et l'école

2

Mieux prendre en compte les besoins individuels du jeune enfant

2

Respecter les besoins physiologiques

2

Être vigilant aux besoins affectifs

3

Être attentif au besoin relationnel

4

Permettre l'expression des besoins exploratoires sensori-moteurs

5

À l'école : des apprentissages et des modalités d'apprentissage adaptés aux jeunes enfants

7

Un emploi du temps respectueux des rythmes et des besoins de l'enfant

7

Un environnement stimulant et sécurisant

8

Une priorité accordée à l'enseignement du langage dans tous les domaines d'apprentissage

8

Les parents et l'école

9

Des relations qui commencent à se nouer avant la rentrée

9

A partir de quand un enfant peut-il être scolarisé ?

9

Quelles sont les démarches administratives à effectuer ?

10

Comment prendre contact avec l'école ?

10

Des relations qui se tissent tout au long de la scolarité de l'enfant

11

Un droit d'information et d'expression

11

Un droit de participation

12

L'école : ses acteurs et ses partenaires

13

Les acteurs de l'école

13

Les acteurs du périscolaire

15

Les partenaires de l'école

19

Les structures locales

20

Avant d'entrer à l'école

21

Les lieux et actions parentalités

22

La continuité éducative schématisée

23

Annexe : des instances et des outils

24

Avant-Propos

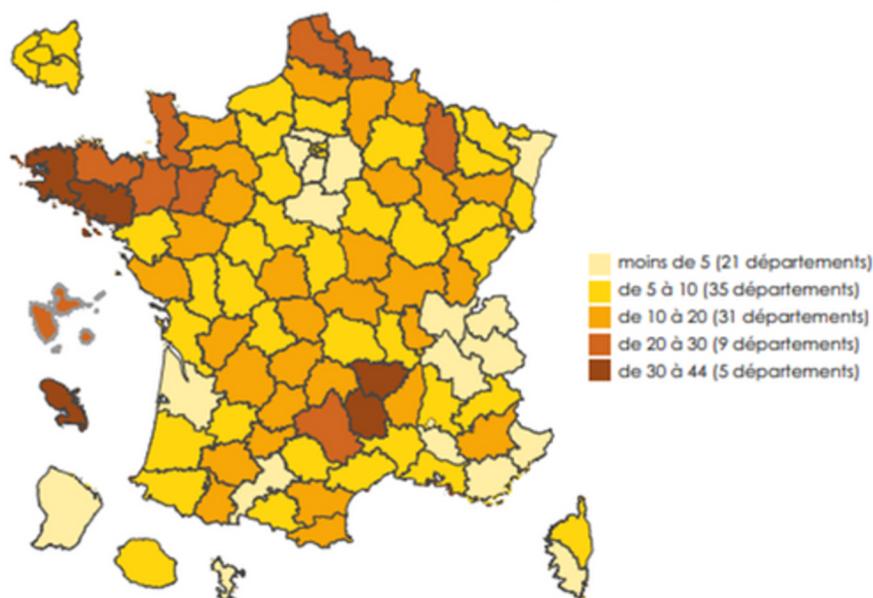
Ce livret a pour but d'accompagner la première scolarisation de l'enfant en favorisant la connaissance et l'interconnaissance des différents acteurs qui y contribuent. Avant de parler de l'élève engagé dans un processus d'apprentissage et d'épanouissement au sein de l'école, il apparaît important d'apporter une lecture de ce qu'est un enfant de 2/3 ans.

L'enfant qui rentre à l'école a connu une courte vie de 3 années riches d'innombrables changements physiques et physiologiques. Il a construit des compétences diverses selon son environnement (familial, social, culturel, socio-économique...) et des interactions rencontrées grâce à un mode d'accueil formel (crèche, assistant maternel...) ou informel (grands-parents, baby-sitter...).

Alors au sein d'un collectif, il est nécessaire d'appréhender chaque enfant dans son individualité pour lui permettre de grandir à son propre rythme en franchissant de nombreuses étapes tout au long de sa scolarité.

Un enfant dont les besoins ne sont pas satisfaits pourra ressentir des émotions telles que colère, tristesse, agitation.... A l'inverse, un enfant dont les besoins sont comblés ressentira du bien être et sera plus disponible pour apprendre et coopérer avec ses camarades.

Taux de scolarisation des enfants de 2 ans par département à la rentrée 2022 (en %)



Source : MENJ - Depp, constat de rentrée 2022. Démographie Depp-Insee.

Champ : France entière, secteurs public et privé (y compris hors contrat).

Lecture : le taux de scolarisation des enfants de 2 ans est inférieur à 5% pour 21 départements.

L'enfant et l'école

Mieux prendre en compte les besoins individuels du jeune enfant

Chaque enfant se développant à son propre rythme, il est nécessaire de l'appréhender dans son individualité. Le jeune enfant n'est pas toujours en capacité d'exprimer ses besoins (faim, froid, sommeil, douleur...) d'où la nécessité d'une attention et d'une vigilance de chaque instant.

Le comportement de l'enfant implique souvent la satisfaction d'un besoin. Il s'agit donc pour les adultes qui l'accompagnent de réussir à décrypter le besoin de l'enfant pour pouvoir y répondre de manière adaptée.

« Dans une optique développementale, l'enjeu de la satisfaction des besoins du petit humain est de lui apporter les soins sans lesquels il ne peut ni grandir, ni apprendre, ni s'épanouir » (Brazelton et Greenspan).

Pour se construire, un enfant doit voir ses besoins fondamentaux satisfaits.

Respecter les besoins physiologiques

L'enfant a besoin d'être nourri, lavé et de dormir selon des rythmes réguliers, en quantité et en qualité, adaptés à son âge. Sa santé globale doit être l'objet d'une attention quel que soit son âge. La santé ne se limite pas à l'absence de pathologie ni au fonctionnement organique : les modalités réflexives et expressives (langagières, émotionnelles, comportementales) font également partie de son développement.

L'alimentation :

L'enfant a des besoins caloriques et vitaminiques élevés et a besoin de s'hydrater régulièrement.

Le repas est un moment d'affirmation des goûts, de découverte de saveurs.

- proposer, sans l'imposer, une collation à l'accueil, avec des produits sans sucres ajoutés
- mettre à disposition de la vaisselle adaptée pour répondre au besoin d'autonomie (*se servir seul*)

Conseils :

- s'informer auprès des familles des rythmes spécifiques de sommeil, des habitudes alimentaires afin de répondre au mieux aux besoins de leur enfant
- échanger avec les parents et les partenaires pour une éducation à la propreté conjointe
- conseiller aux familles, quand cela est possible, de différer ou limiter la prise de repas en collectivité

L'hygiène :

L'acquisition de la continence ne résulte pas d'un "conditionnement" mais bien d'une maturation neuro-motrice, cognitive et psychoaffective se situant vers 2 ans et demi / 3 ans. C'est pourquoi, tous les enfants n'en seront pas au même stade de développement lors de l'entrée à l'école.

- rendre possible le désir d'aller aux toilettes à la demande (*accès libre et facile vers les coins sanitaires*).
- demander aux familles de fournir un change complet afin d'accompagner les "incidents" qui restent possibles.

A cet âge, l'enfant ne sait pas respirer par la bouche. Il porte encore souvent les objets à la bouche.

- prévoir et mettre à disposition des mouchoirs jetables en cas de rhume.
- apprendre aux enfants à se laver les mains
- avoir une attention particulière à l'entretien du matériel

Être vigilant aux besoins affectifs

Pour bien grandir, l'enfant doit se sentir aimé et considéré. C'est le besoin d'attachement introduit par John BOWLBY. Un attachement sécurisé procure à l'enfant un sentiment de sécurité intérieure lui permettant de construire une confiance en lui et une estime de lui-même. Il sera ainsi disponible pour découvrir son environnement et développer des interactions avec ses camarades et les adultes l'entourant.

La Sécurité affective de chaque enfant

A cet âge, l'enfant est dans la construction de son identité. La première scolarisation l'amène à se séparer et se distinguer de sa cellule familiale.

L'enfant et sa famille doivent se sentir en confiance et bénéficier d'une relation "ressentie" comme privilégiée avec des adultes disponibles, à l'écoute de leurs besoins et capables d'y répondre.

- organiser une familiarisation progressive adaptée en fonction de sa fréquentation ou non d'autres lieux avant l'école.
- donner à voir aux parents tout ce que l'on fait et apprend à l'école (*vidéo, diaporama, affichages, cahier de vie, menu du jour, ENT...*).
- encourager les interactions parents-enfants autour de l'école.
- prévoir des temps pendant lesquels l'école est ouverte aux parents (*rencontres, ateliers, moment conte...*)
- penser le moment d'accueil comme une transition entre le temps familial et le temps de l'école.

La sieste et le repos :

Entre 3 et 6 ans, l'enfant a besoin d'un temps de sommeil moyen allant de 9 à 13 heures / jour.

La sieste proposée doit permettre à l'enfant de dormir le temps nécessaire.

- organiser le temps de repos afin qu'il corresponde aux différents rythmes des enfants en proposant un réveil échelonné. Tous n'ont pas besoin du même temps de sommeil.
- moduler ce temps de repos sur l'année en fonction de l'âge des enfants.
- permettre aux enfants qui mangent à la cantine de se coucher dès la fin du repas.
- accepter les doudous.
- prévoir de les déshabiller pour dormir
- raconter une histoire à l'endormissement
- accepter que certains enfants se retirent du groupe pour s'isoler ou se reposer (*espace de repli prévu dans la classe*).

L'enfant a besoin de vivre des situations de communication (salutations, conversation...) et de construire une relation avec ses pairs. Il a également besoin d'un espace personnel.

- permettre à chacun de s'isoler, de retrouver des repères personnels (*espace « refuge », dans chaque classe, place pour les objets transitionnels, un casier individuel par enfant*).
- éviter les temps d'attente : réfléchir à une organisation des espaces d'apprentissages et de jeux (*transitions temporelles et spatiales*).
- limiter les temps de récréation avec les plus grands.
- privilégier quotidiennement pour chacun un temps de relation duelle enfant-enseignant.
- accepter que chaque enfant acquière des connaissances à son rythme.
- développer des relations entre les enfants.
- organiser la classe afin que l'adulte soit toujours visible.

Le développement de l'enfant a une dimension sociale : il se construit au travers de ses interactions avec autrui et doit se sentir aimé par sa famille, ses pairs, les enseignants, les animateurs et les autres adultes qu'il côtoie. Il a besoin d'être accepté tel qu'il est, de recevoir et de donner amour et tendresse, d'avoir des amis. C'est ce que l'on appelle le besoin d'appartenance à des groupes.

Être attentif au besoin relationnel

Aider l'enfant à se construire en tant qu'individu reconnu et respecté dans la classe.

Des modes de communication variés

Les formes de communication sont hétérogènes : signes non verbaux, gestes, mimiques, mots et petites phrases.

- se positionner comme référent notamment en ce qui concerne le langage et les aptitudes sociales (apprentissage par l'imitation).
- alterner activités individuelles et collectives ; activités motrices et cognitives, y compris l'après-midi.
- privilégier les interactions langagières. Toute situation vécue doit faire l'objet d'échanges directs ou différés.

Une grande dépendance aux adultes

Dépendant de l'adulte et centré sur lui-même, l'enfant se construit des repères relationnels très progressivement.

- favoriser les temps de langage en petit groupe.
- stimuler le langage des enfants en verbalisant l'action, ses besoins, ses émotions (*veiller à préserver des liens individuels et/ou privilégiés avec chaque enfant*).

Conseils :

- impliquer les familles dans l'école : échanger autour de l'école, susciter le questionnement sur les contenus des apprentissages, inviter à participer à des activités de la classe.
- accepter la présence d'un doudou, d'une photo de famille dans la classe...

Conseil :

- favoriser la communication entre les acteurs de la communauté éducative (*parents, ATSEM, AESH, personnels des temps péri éducatifs*).
- favoriser la mise en œuvre de projets communs (*fête de l'école, spectacle...*)



Permettre l'expression des besoins exploratoires sensori-moteurs

Le développement de la motricité globale permet à l'enfant d'acquérir l'équilibre et d'utiliser ses grands muscles afin de maîtriser certaines activités physiques comme s'asseoir, ramper, marcher, courir, grimper, sauter...

Il a besoin d'exercer fréquemment sa curiosité (explorer, découvrir, toucher, manipuler...). Des situations variées et régulières permettent de développer sa motricité fine.

- favoriser la libre circulation des enfants en fonction de leurs besoins
- aménager des espaces avec peu de tables et de chaises qui soient modulables en cours de journée
- utiliser tous les espaces disponibles
- organiser des activités physiques et sportives quotidiennes à l'intérieur comme à l'extérieur
- penser l'aménagement en termes d'effets sur les apprentissages (*espaces variés et stimulants, espaces de manipulation et d'expérimentation, jeux symboliques, d'imitations...*)
- prévoir des espaces dans lesquels la dimension individuelle est prise en compte (*aire de regroupement confortable*)
- favoriser des temps de récréation en dehors de la présence des plus grands en début d'année en maintenant une surveillance constante
- prendre en compte le besoin d'oxygénation qui stimule les défenses de l'organisme, favorise l'appétit et le sommeil [1]

[1] Les besoins de l'enfant de moins de 3 ans, mission maternelle, Académie de Martinique Document d'accompagnement d'une scolarisation des moins de 3 ans réussie

Conseils :

- inviter la famille à équiper l'enfant d'une tenue vestimentaire adaptée
- communiquer avec les familles sur le besoin de se mouvoir et de manipuler

Des gestes professionnels à affirmer

- conserver l'envie innée d'apprendre des enfants, éveiller et entretenir sa curiosité.
- permettre à l'enfant de s'inscrire dans un véritable parcours de réussite en :
 - développant son sentiment de compétence
 - exerçant une observation fine et permanente au service de la valorisation de ses progrès et de la prise en compte de ses difficultés.

L'enfant ne peut développer cette estime de soi qu'une fois les besoins précédents satisfaits. C'est ce qui lui permet d'avoir confiance en lui, de se respecter lui-même, de se sentir utile, reconnu et apprécié des autres, de se forger son identité propre.



Voici quelques propositions de ressources, loin d'être exhaustives :

Tableau Développement de l'enfant- Académie de Grenoble

La différenciation gage de motivation- Espe Bretagne

Les 7 Besoins fondamentaux de Brazelton- Santé publique France

Le sens des besoins fondamentaux des élèves et leurs enjeux- C Marsolliers

Pour aller plus loin

Diaporama réalisé par la mission maternelle 62

Le site Educscol destiné à informer et accompagner les professionnels de l'éducation présente notamment un livret "Ressources maternelle : La scolarisation des enfants de moins de 3 ans - Une rentrée réussie"

À l'école : des apprentissages et des modalités d'apprentissage adaptés aux jeunes enfants

Le programme d'enseignement rappelle que l'école maternelle est une école bienveillante et ambitieuse s'appuyant sur un principe fondamental « *tous les enfants sont capables d'apprendre et de progresser. Sa mission est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, pour affirmer et épanouir leur personnalité, pour exercer leur curiosité sur le monde qui les entoure, tout en respectant le rythme de développement de chacun.*

En montrant à chaque enfant qu'il est capable d'apprendre avec succès dans toutes sortes de situations, l'école maternelle l'engage à avoir confiance dans son propre pouvoir d'agir et de penser, dans sa capacité à apprendre et réussir sa scolarité et au-delà. En lui apprenant à collaborer avec les autres, notamment par le jeu, elle place la socialisation comme l'une des compétences fondamentales à acquérir » [2].

Dans cette perspective, l'école :

- s'adapte aux jeunes enfants,
- organise des modalités d'apprentissage spécifiques,
- est un lieu où les enfants apprennent ensemble et vivent ensemble.

Un emploi du temps respectueux des rythmes et des besoins de l'enfant

L'organisation de la journée de classe respecte les besoins et les rythmes biologiques des enfants en proposant des temps d'activités physiques, d'exploration, de jeu et de repos. Tous ces temps sont pensés pour servir les apprentissages. Certains moments ritualisés sont facilement repérables par les enfants :

- les temps collectifs comme l'accueil, les regroupements sur le tapis, la récréation participent à construire le sentiment d'appartenir à une communauté d'apprentissage.
- les temps en petits groupes, comme les ateliers, favorisent un enseignement individualisé.

Un environnement stimulant et sécurisant

Progressivement, chaque enfant identifie les différents adultes et leur rôle, la fonction des différents espaces dans la classe et dans l'école et les règles qui s'y rattachent. L'aménagement de ces espaces l'invite à explorer, à jouer, à aller à la rencontre des autres et à construire peu à peu des relations avec eux.

Les mots posés par l'adulte sur les actions réalisées par l'enfant l'aident à identifier ce qu'il est en train d'apprendre et à percevoir ses progrès. A chaque occasion, ses progrès seront valorisés et partagés avec les familles au travers d'un carnet de suivi des apprentissages.

Une priorité accordée à l'enseignement du langage dans tous les domaines d'apprentissage

Parce que l'école maternelle a un rôle primordial à jouer dans la prévention de l'échec scolaire, elle fait de l'enseignement du langage une priorité et ce, dès la première scolarisation de l'enfant. En effet, une maîtrise suffisante de la langue est une condition essentielle pour la réussite de tous les élèves. Le langage oral est un appui essentiel pour entrer dans l'écrit puis apprendre à lire de manière autonome.

C'est pourquoi, à l'école tous les essais de communication de l'enfant sont accueillis avec bienveillance. Tout au long de la journée, l'enfant va être en situation d'interagir avec ses pairs, les adultes de l'école ou son entourage. Tous les temps d'apprentissage mis en place favorisent l'appropriation d'une langue plus riche et plus structurée. De plus, des situations spécifiques sont dédiées aux apprentissages langagiers.

Les ressources institutionnelles donnent des repères pour faire progresser tous les élèves. Ces apprentissages langagiers s'accompagnent d'apprentissages liés aux activités motrices, artistiques, numériques, scientifiques, technologiques ou bien encore aux activités liées à la construction du temps et de l'espace.

Pour aller plus loin

Le site Eduscol destiné à informer et accompagner les professionnels de l'éducation présente notamment :

- Le programme du cycle 1 publié au BO n° 25 du 24 juin 2021
- La ressource « Scolarisation des moins de 3 ans – Un aménagement bien pensé »
- Le guide « Pour enseigner le vocabulaire à l'école maternelle »

Les parents et l'école



La circulaire n° 2013-142 du 15-10-2013 rappelle que, conformément à l'article 111-4 du code de l'éducation « **les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative** ». L'entrée à l'école constitue une étape clé dans la vie d'un enfant et de sa famille. La régularité et la qualité des relations construites entre les familles et l'école, une bonne coopération sont autant de conditions favorisant la réussite scolaire.

Des relations qui commencent à se nouer avant la rentrée

A partir de quand un enfant peut-il être scolarisé ?

La loi pour une École de la confiance du 28 juillet 2019 rend l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans.

Cela signifie qu'un enfant ayant 3 ans au cours de l'année civile sera accueilli à la rentrée scolaire de septembre.

Donnons un exemple : Lucas a 3 ans le 10 mars 2022, Léa, elle, a 3 ans le 20 novembre 2022. L'instruction est obligatoire pour ces deux enfants à partir de la rentrée scolaire 2022.

Ils entreront en petite section.

Toutefois, une scolarisation en toute petite section est possible à partir de 2 ans.

Les enfants ayant eu 2 ans avant le 1er septembre seront accueillis à la rentrée scolaire de septembre.

Les enfants ayant 2 ans entre le 1er septembre et le 31 décembre seront accueillis dès le lendemain de leur anniversaire.

Quelles sont les démarches administratives à effectuer ?

1



Une inscription en Mairie

Plusieurs documents sont nécessaires pour inscrire un enfant en mairie : le livret de famille, un justificatif de domicile de moins de 3 mois et le carnet de santé. En effet, plusieurs vaccins sont obligatoires pour pouvoir entrer à l'école.

2



Une admission à l'Ecole par le directeur

Une fois cette inscription administrative réalisée, les enfants et leurs familles sont accueillis à l'école par le directeur ou la directrice pour l'admission. Au cours d'un entretien, celui-ci ou celle-ci explique les conditions d'accueil du futur élève et prend des informations pour mieux connaître l'enfant et sa famille. C'est l'occasion de découvrir les locaux et les personnels de l'école.

Comment prendre contact avec l'école ?

Les écoles maternelles prennent des initiatives pour faire venir les futurs parents et leurs enfants avant la rentrée. Par exemple, des portes ouvertes, des matinées d'immersion sur temps scolaire ou un livret d'accueil peuvent être proposés.

Par ailleurs une semaine de l'école maternelle est mise en place tous les ans dans le département.

Cette semaine est le moment privilégié pour échanger et cultiver le lien entre l'école maternelle et tous ses partenaires autour d'actions diverses telles que des expositions, des temps partagés, des jeux, des films, des visio-conférences...

Avec des modalités qui lui sont propres, l'école maternelle joue un rôle essentiel au début et dans le parcours scolaire de l'élève.

Des dispositifs spécifiques s'adressent aux élèves en situation de handicap. Pour mieux prendre en compte les besoins spécifiques de ces élèves, les familles sont invitées à contacter l'école très tôt.

Des relations qui se tissent tout au long de la scolarité de l'enfant

La **scolarité des enfants** et **leur relation avec l'École** sont au cœur des **préoccupations des parents**. Leur participation à l'action éducative est déterminante dans la réussite des élèves. Un **dialogue serein** avec les équipes éducatives, fondé sur le **respect mutuel**, contribue également à la qualité du climat scolaire et à la promotion de la coéducation. Pour renforcer cette coopération avec l'école, les parents disposent de différents droits.

Un droit d'information et d'expression



Une réunion d'information à destination de toutes les familles est organisée en début d'année afin de présenter l'organisation des enseignements et de répondre à toutes les questions. Au travers du carnet de suivi des apprentissages, les parents peuvent suivre régulièrement les progrès de leurs enfants. Des rencontres individuelles permettent tout au long de l'année des échanges sur le suivi des élèves.

Pour communiquer avec l'école, les parents ont à leur disposition plusieurs outils sous une forme numérique ou d'un cahier de liaison. Pour le bien-être de l'enfant et le suivi administratif, il est impératif d'informer l'école des changements éventuels tels qu'un déménagement.

Le Projet d'école

Le projet d'école est un document rédigé par l'équipe pédagogique qui est valable pendant plusieurs années.

Il comporte et décrit les objectifs, les actions, les dispositifs qui seront mis en œuvre pour répondre aux besoins spécifiques des élèves, en tenant compte des caractéristiques de l'école.

C'est un outil indispensable pour gagner en efficacité et faire mieux réussir les élèves.

Pour aller plus loin

- Le site « Mallette des parents » est dédié aux parents et aux professionnels de l'éducation. Sur cet espace commun sont proposés des conseils, des ressources, des outils pour mieux comprendre les enjeux de l'école et pour renforcer le lien entre les différents acteurs de la réussite scolaire de chaque enfant.

<https://mallettedesparents.education.gouv.fr/>

Un droit de participation

Tout au long de l'année scolaire, les parents d'élèves ont diverses occasions de participer à la vie de la classe.

Ils peuvent être sollicités pour renforcer le taux d'encadrement lors d'une sortie. Leur rôle est défini par la charte départementale des accompagnateurs (lien).

Par ailleurs, tous les parents peuvent présenter leur candidature pour représenter les parents d'élèves au conseil d'école. Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école. Il établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire. Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions qui intéressent la vie de l'école, notamment l'intégration des enfants en situation de handicap, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la sécurité des enfants.

Les parents peuvent également s'impliquer dans une association de parents d'élèves. Celle-ci participe activement à la compréhension mutuelle entre les parents et l'école.

Le conseil d'école

Le conseil d'école rassemble les partenaires et l'équipe enseignante, c'est-à-dire la communauté éducative. Il vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école. Il établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire. Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions qui intéressent la vie de l'école, notamment l'intégration des enfants en situation de handicap, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la sécurité des enfants.

L'École : ses acteurs et ses partenaires

Cette grande étape va être accompagnée par des professionnalités différentes dans l'école et autour de l'école.



Les acteurs de l'école

Tout au long de la journée et en fonction du moment, l'enfant va croiser différents professionnels. Le souci de tous est d'assurer la continuité éducative.

Le temps scolaire

Des professionnels de l'éducation encadrent les enfants scolarisés en maternelle pour assurer leurs apprentissages, leur épanouissement et leur sécurité. Certains sont employés par l'éducation nationale (notés par *) et d'autres par la collectivité territoriale.

Les directeurs d'écoles*

exercent des responsabilités administratives, pédagogiques et représentent l'institution auprès de la commune et des parents d'élèves. Ils sont aussi, très souvent, chargés d'une classe.

Les professeurs des écoles*

enseignent toutes les disciplines et peuvent exercer en école primaire, allant de la première année de maternelle à la dernière année de l'école élémentaire (CM2). Ils peuvent aussi exercer en enseignement spécialisé.

Les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM)

assistent les professeurs en assurant un rôle d'aide pédagogique. Ce personnel veille aux soins corporels et à l'hygiène des enfants et entretient les locaux.

Des services civiques* peuvent être accueillis dans certaines écoles. Il s'agit d'un engagement volontaire pour des jeunes volontaires âgés de 18 à 25 ans.

Les Inspecteurs de l'Éducation

Nationale (IEN) * 1er degré (école primaire) ont la responsabilité d'une circonscription sous l'autorité du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN). Ils veillent à la mise en œuvre de la politique éducative dans les classes, les écoles et les établissements scolaires.

Les médecins et infirmiers*

interviennent à la demande de toute personne qui en exprime le besoin, chaque fois qu'une situation particulière l'exige. La Protection Maternelle Infantile (PMI) organise une visite médicale en petite ou moyenne section, selon l'année de naissance de l'enfant.

Des intervenants extérieurs

peuvent ponctuellement et sous la responsabilité des enseignants intervenir auprès des élèves dans le cadre d'un projet pédagogique particulier.

Les enseignants du RASED*

(Réseau d'Aides Spécialisées) aident les professeurs des écoles à identifier les difficultés rencontrées par certains élèves et à mettre en place une prise en charge et des réponses adaptées. Un psychologue scolaire complète cette équipe et est chargé d'établir des bilans déterminant le parcours scolaire de certains enfants.

Des Aides aux Enfants en Situation de Handicap (AESH) *

peuvent accompagner les élèves qui ont une notification de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA).

Dans certains départements, un Éducateur Jeunes Enfants (EJE)

peut participer, aux côtés de l'enseignant, à l'accueil des enfants au sein des « dispositifs de moins de 3 ans ».

Le personnel éducation nationale n'intervient pas sur le temps périscolaire.

Les acteurs du périscolaire

Le temps périscolaire

En fonction des familles, l'organisation du temps périscolaire va être très différente d'un enfant à l'autre. Les contraintes professionnelles et personnelles des familles vont produire des conséquences différentes pour l'enfant qui peut être récupéré à la sortie de l'école, aller à la garderie, prendre le car...

Les **ATSEM** quant à eux peuvent également encadrer les enfants pendant les temps périscolaires comme la cantine ou la garderie.

Un **chauffeur de bus** et un **accompagnateur** peuvent, en milieu rural, assurer le transport des élèves depuis leur commune vers l'école et inversement.

Des **animateurs** employés par la collectivité ou des associations peuvent intervenir avant, après la classe ou parfois pendant la pause méridienne et proposent des activités éducatives.

Un **personnel municipal** peut assurer la sécurité aux abords de l'école. Il veille à faire traverser les enfants sur les passages piétons.

Les typologies d'accueils périscolaires

- La **garderie** correspond à la mise à disposition d'un espace, avec ou sans jeux, encadré par des adultes employés par une collectivité ou par une association. Les encadrants veillent principalement à la sécurité physique, morale et affective des enfants. La surveillance et la sécurité sont exercées de manière active dans les différents espaces et avec une attention particulière sur les temps de transition.

Dés lors que la collectivité choisit de proposer des activités éducatives organisées, de sa propre initiative ou avec le concours d'une association, l'accueil périscolaire change de statut juridique et est soumis à déclaration auprès du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).

- L'**accueil de loisirs périscolaire déclaré** (du matin, de la pause méridienne et du soir) se caractérise par un accueil collectif d'au moins 7 mineurs, pour une durée minimale de 2 heures/jour (ou d'1 heure si ce temps est organisé dans le cadre d'un PEDT) avec une fréquence minimale de 14 jours/an. Il se caractérise par une fréquentation régulière de mineurs inscrits auxquels est proposé une diversité d'activités à caractère éducatif. Les activités sont élaborées en prenant en considération les besoins de l'enfant et adaptées à l'âge de celui-ci en fonction de différents paramètres (durée, choix, type, gestion de la fatigue). Les propositions d'activités se déroulant à l'intérieur et à l'extérieur de l'accueil sont mises en œuvre pour répondre à ces besoins.

L'organisation du repas est un moment de convivialité qui doit pouvoir se dérouler dans un climat calme et serein, faire l'objet d'une concertation afin d'assurer la complémentarité pédagogique sur les différents temps de l'enfant, au titre de la continuité éducative.

Garderie



Gestion

- Collectivité, association locale loi 1901, de parents...



Réglementation

- Non soumis aux dispositions législatives et réglementaires du CASF
- Soumis aux obligations contractuelles d'un PEDT si convention signée avec les membres du GAD (groupe d'appui départemental).

Obligations réglementaires

- Pas de taux d'encadrement imposé pour les garderies ni d'exigences de qualification pour le personnel chargé de la surveillance des enfants.
- L'accueil des enfants s'effectue sous la responsabilité du gestionnaire. Ce dernier est toutefois soumis à une obligation de sécurité physique, morale et affective envers les mineurs accueillis.

Projet d'accueil

- Un projet d'accueil permet d'organiser les conditions de prise en charge des enfants et d'en informer les parents.

Accompagnement

- Un accompagnement de collectivité et/ou de l'association par le SDJES est possible dans le cadre d'un Projet Educatif Territorial (PEDT) conventionné.

Subventions

- L'accueil périscolaire non déclaré ne fait pas l'objet d'octroi de subventions

Pour aller plus loin

- Le site qui permet de connaître et de comprendre la réglementation des différents types d'accueils collectifs de mineurs (ACM) jeunes.gouv.fr/les-accueils-collectifs-de-mineurs
- Le site de la préfecture de la Manche <https://www.manche.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Jeunesse-engagement-sports-et-vie-associative/Reglementation/Jeunesse>

L'accueil périscolaire déclaré en accueil collectif de mineurs (ACM)



Gestion

- Collectivité (si elle a la compétence), une association/ fédération d'éducation populaire, un centre social ou un Espace de Vie Sociale (EVS), association locale...(L1901)

Réglementation

- Déclaré auprès du SDJES (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) de la DSDEN de la Manche.
- (L227-1 et suivants et R227-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles)

Obligations réglementaires

- L'ensemble des dispositions législatives et réglementaires du CASF s'applique à ce type d'accueil spécifique.
- L'accueil des enfants de moins de 6 ans est soumis à l'autorisation du préfet, par l'intermédiaire du (SDJES), après avis du service de la PMI (protection maternelle et infantile)
- L'accueil est accessible à tous les enfants dès leur inscription dans un établissement scolaire. Il compte au moins 7 mineurs et sa capacité maximale d'accueil est égale à celle de l'école référente.
- Au moins 50% des animateurs doivent être titulaires du BAFA et/ou d'un titre et diplôme permettant d'exercer les fonctions d'animation (arrêté du 9 février 2007). 20% au maximum de personnel non qualifié est autorisé. Le diplôme de la direction est défini en fonction du nombre de mineurs accueillis (professionnel ou non professionnel).
- Les taux d'encadrement sont fixés en fonction de l'âge des enfants, et de l'existence ou/non d'un Projet Educatif Territorial (PEDT) conventionné.

Projet d'accueil

- La réglementation des ACM prévoit que l'organisateur de (l'accueil) périscolaire doit produire un projet éducatif. Afin de favoriser la continuité éducative entre l'école et l'ACM, des articulations sont à construire entre les deux équipes éducatives.
- Le PEDT est un outil au service de cette démarche de concertation.
- Le projet pédagogique décline les actions menées auprès des enfants selon leur âge et les moyens disponibles (équipe pédagogique, locaux, compétences spécifiques, jeux, matériels...).

Accompagnement

- Un accompagnement du SDJES, est possible avec des propositions de formation diverses: ex/formation aux compétences psycho-sociales (CPS)

Subventions

- 0,55€ de l'heure/enfant (tarif 2024 de la Pso /ACM périscolaire de la CAF).
- Possibilité de répondre aux appels à projets du SDJES, de la DRAJES, de l'ARS...

Le projet éducatif (ACM périscolaire)

Le projet éducatif traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités et ses principes éducatifs. Il définit le sens de ses actions. Il fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre. Il est formalisé par un document. L'organisateur indique dans ce document de quelle façon il fait le lien avec les accueils qu'il organise. Il détermine les orientations du projet pédagogique.



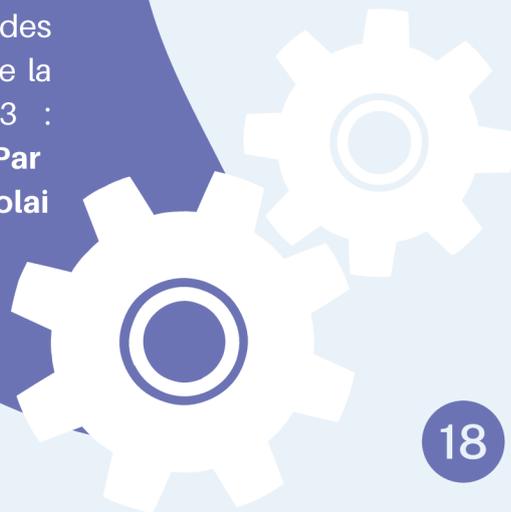
Le projet pédagogique (ACM périscolaire)

Le projet pédagogique est conçu comme un contrat entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement. Il sert de référence tout au long de l'action. Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire les démarches pédagogiques. Les préoccupations de l'organisateur y sont repérées.

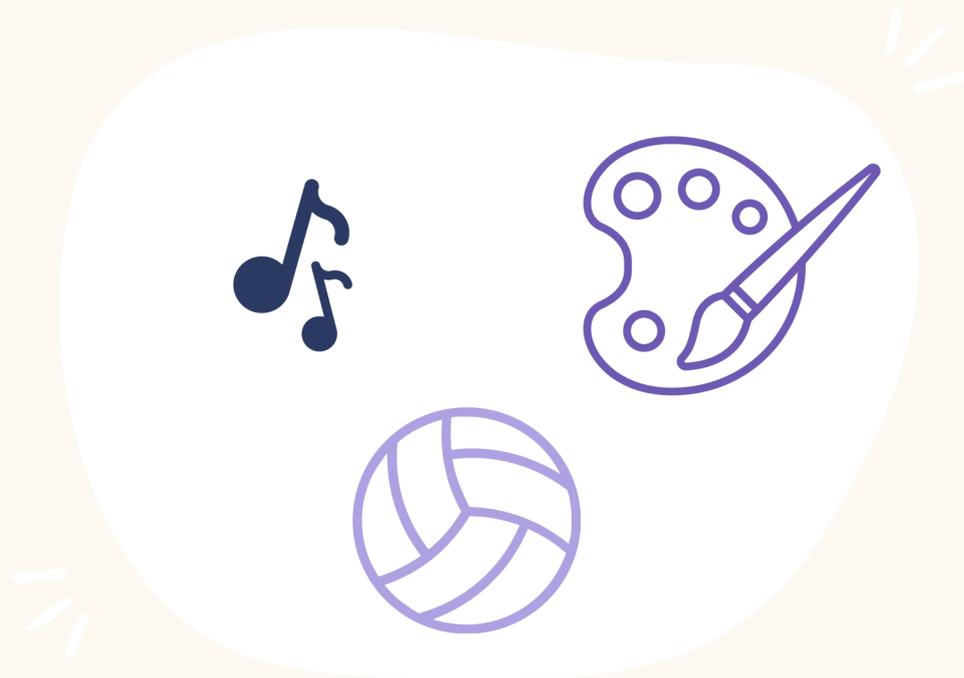
Il doit être considéré comme un plan d'action sur une période donnée (le périscolaire, le 1er trimestre etc.). Il n'est pas figé, il peut évoluer tout au long de la période prévue et être enrichi par les équipes.

Pour aller plus loin

- Site informant sur la réglementation ACM pour la Manche : <https://www.manche.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sports-culture/Les-accueils-collectifs-de-mineurs-dans-la-Manche>
- Guide d'accueil périscolaire réalisé par le Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et la Cnaf en septembre 2013 : https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/221/Partenaires/enfance_jeunesse/alsh_peri/GuidePeriscolaire.pdf



Les partenaires de l'école



Afin de répondre à la demande des familles, attirer de nouveaux habitants, favoriser l'épanouissement des enfants, l'école et l'accueil périscolaire sont devenus un véritable enjeu du développement local.

Parce que l'école est implantée dans un territoire riche de propositions, par son rôle d'exemplarité, elle donne à voir aux enfants la richesse des activités culturelles, sportives, de loisirs, proposées localement.

Elle accompagne également les parents en les informant et en leur donnant envie de s'ouvrir aux multiples propositions qui existent sur le territoire.

Selon la taille des territoires, celles-ci seront différentes et les distances pour y accéder variables.



Les structures locales

Les possibles partenaires de l'école

- **Lieux culturels** : bibliothèque, médiathèque, ludothèque, cinéma, théâtre, école de musique, musée, association à vocation culturelle (troupe de théâtre, association organisatrice de spectacles...), lieux de patrimoine et d'histoire...
- **Lieux sportifs** : gymnase, stade, dojo... et les associations et clubs sportifs qui proposent diverses activités sportives pour les enfants, les parents et/ ou en famille.
- **La collectivité locale et l' élu en charge de l'éducation** : pour participer à la vie locale (prêt de lieux sportifs, animations culturelles, fête de l'école, commémoration...)

Les possibles interlocuteurs de la famille

- **Lieux Petite Enfance** : Relais Petite Enfance (ex RAM), Crèche, la Maison d'Assistants Maternels, Assistant Maternel, mais aussi la Coordinatrice / Directrice Petite enfance de la communauté de communes.
- **Lieux Parentalité** : l'association de parents d'élèves, le référent parentalité du centre social ou de l'Espace de Vie Sociale (EVS), le Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP), L'Espace Des Parents (EDP)...
- **Lieux de l'enfance** : le centre de loisirs ou Accueil Collectif de Mineurs (ACM) est un lieu qui accueille les enfants en dehors des temps d'école (mercredi et vacances). Il propose essentiellement des activités de loisirs favorisant le développement des enfants (activités manuelles, jeux d'intérieur ou d'extérieur, activités culturelles, sportives...). Selon les territoires, Il peut être communal, intercommunal, associatif...
- **Lieux d'Action sociale** : le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la collectivité, le service action sociale de la CAF et/ou MSA selon les territoires, le Centre Médicosocial du territoire... Chacun peut accompagner les familles en difficulté passagère ou durable (aide financière, accompagnement social...)
- **Associations locales** ayant un projet vers / ou en lien avec les enfants...

Très majoritairement, les municipalités et/ ou les intercommunalités tiennent à jour un annuaire des associations actives sur le territoire.

De plus en plus souvent, une page est dédiée sur les sites internet des collectivités, pour trouver facilement les acteurs et les actions présents sur le territoire.

De même, les lieux culturels et sportifs sont soit municipaux, soit communautaires, soit associatifs, mais la municipalité saura vous guider pour trouver le bon interlocuteur.

Avant d'entrer à l'école

L'entrée à l'école est un moment important dans la vie de l'enfant et de sa famille. Pour autant, la majorité des enfants ont déjà connu des temps de socialisation durant leur prime enfance dès lors qu'ils ont bénéficié d'un accueil formel de la petite enfance, qui se compose comme suit :

● **L'accueil individuel** : il regroupe l'accueil chez les assistants maternels et dans les Maisons d'Assistants Maternels (MAM).

Leur tutelle réglementaire est la PMI. L'obtention d'un agrément est obligatoire pour pouvoir exercer. Le lieu d'accueil doit répondre à des attendus en terme de superficie, d'hygiène et de sécurité. Mais ce métier est aussi régi par la convention collective de la branche des particuliers employeurs et emploi à domicile (15/03/2021) qui fixe les usages contractuels entre parents et assistants maternels. Pour les aider dans cette tâche parfois complexe, il y a le Relais Petite Enfance (RPE, ex Relais Assistant Maternel (RAM)).

● **Le Relai Petite Enfance (RPE)** est un lieu d'informations et d'échanges.

Il a 2 grandes missions :

- Une mission d'information et d'accompagnement des parents ;
- Une mission d'information et d'accompagnement des professionnels ;

Il est régi par les circulaires Cnaf qui fixent les missions, le fonctionnement, la répartition sur les territoires, le nombre d'animateurs par assistants maternel...

Le RPE devient un acteur de référence pour accompagner les familles.



● **L'accueil collectif** : il regroupe tous les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) : crèche, Multi-Accueil, halte-garderie, crèche familiale, crèche parentale..., quel que soit leur statut (public, associatif, privé).

Leur tutelle réglementaire est la PMI par rapport à l'agrément du lieu d'accueil qui doit répondre à des attendus en terme de superficie, d'hygiène et de sécurité. C'est ce service qui contrôle les structures afin de vérifier le respect de la réglementation spécifique des EAJE basée sur le Code de l'action sociale et des familles et sur le code de la santé publique.

Pour aller plus loin

- Le site monenfant.fr permet de connaître et de géo-localiser l'ensemble des structures petite enfance, parentalité, enfance et loisirs

<https://monenfant.fr/je-suis-un-parent>

- Le site du réseau petite enfance de la Manche permet de découvrir la réglementation, les pédagogies et tous les outils spécifiques aux différents types d'accueil : **<https://petite-enfance50.fr/>**

Les lieux et actions parentalité

- **Espace des parents** : c'est un lieu ressource et d'expertise pour les parents et pour les acteurs concernés par cette thématique. Sa mission générale est de venir en soutien au plus grand nombre de parents par une réponse la mieux adaptée à leurs besoins. Son fonctionnement repose sur l'action d'un professionnel référent Parentalité en charge de la coordination et du déploiement du projet.
- **Les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)** : ce sont des espaces prévus pour accueillir enfants et parents, afin d'être ensemble par les jeux et les échanges. Chaque parent, grand parent ou adulte proche peut ainsi venir profiter de ce lieu avec l'enfant dont il a la responsabilité. La participation est basée sur le volontariat, l'anonymat et la confidentialité.
- **Centres sociaux** : ils doivent développer un projet famille coordonné par un référent famille. 100% des centres sociaux de la Manche développent un projet famille dans lequel sont mis en place (entre autres) des ateliers ou activités parents/enfants, des sorties familiales, de l'accompagnement de projet de départ en vacances en famille, des conférences débats ou café parents, des groupes de parole ou groupes d'échange, des réseaux de solidarité de proximité.
- **Espace de Vie Sociale (EVS)** : ils sont de petites structures de proximité, généralement situées en milieu rural ayant pour champ d'intervention notamment le soutien à la fonction parentale et le renforcement des relations intergénérationnelles. La très grande majorité propose des ateliers ou activités parents / enfants, des sorties familiales, des conférences / débats ou café parents.

En fonction de la situation personnelle de chaque famille, d'autres lieux et dispositifs peuvent correspondre à un besoin spécifique et / ou temporaire (médiation familiale, de l'Aripa, de l'aide et l'accompagnement à domicile...). Des informations sur ces dispositifs sont consultables sur les sites présentés dans la rubrique ci-dessous .

Pour aller plus loin

- Le livret "***Etre parent ; petits tracas et grand bonheur***" proposé par l'UDAF de la Manche
- Le site monenfant.fr accompagne le parent dans les différents moments de la vie et de l'évolution de l'enfant (naissance, enfance, adolescence...). On y retrouve des informations, des conseils sur de nombreux sujets : <https://monenfant.fr/je-suis-un-parent>
- Le site "Parentalité Réseau Manche" présente tous les dispositifs autour de la parentalité existants, les explicite et permet de voir la démarche pour y souscrire. Il permet aussi de découvrir les actions locales telles que le prochain café parent, ou la prochaine animation parents / enfants : <https://www.reseau-parental50.net/>

La continuité éducative schématisée



Annexe : des instances et des outils

Pour garantir la réussite de tous, l'École se construit avec la participation des parents. **Cet objectif requiert une approche globale de l'élève dans son environnement et se fonde sur un projet partagé avec l'ensemble de la communauté éducative et de ses partenaires.**

La prise en compte des attentes et des difficultés des parents est un facteur important de leur implication.

Elle nécessite une démarche volontariste dans leur direction.



Le projet éducatif territorial (PEDT)

Le projet éducatif territorial, mentionné à l'article L. 551-1 du Code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Le PEDT est un instrument souple et adaptable à toutes les réalités locales. Il s'appuie sur les activités déjà mises en place par les communes ou Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), ainsi que sur d'autres offres existantes dans les territoires.

Il permet de faire converger les contributions de chacun des acteurs du territoire au service de la complémentarité et de la continuité entre le temps scolaire et le temps périscolaire, dans l'intérêt de l'enfant. A l'initiative des élus, il facilite l'installation d'un partenariat associant tous les acteurs pour en suivre et en évaluer la mise en œuvre dans le temps.

Pour aller plus loin

- Pour connaître la définition et les acteurs du PEDT : <https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo1/MENE1430176C.htm>
- Pour accompagner sa mise en place sur le territoire : <https://www.manche.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sports-culture/PEDT/Mettre-en-place-un-projet-educatif-territorial>

Le Plan mercredi

Le label Plan mercredi ouvre une nouvelle étape dans l'offre périscolaire en garantissant aux familles la qualité éducative des activités proposées et le savoir-faire des personnels.

Avec le Plan mercredi, les temps de l'enfant sont repensés dans leur globalité, en articulant mieux les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.



Pour aller plus loin

- Pour tout savoir sur le plan mercredi : <https://www.jeunes.gouv.fr/plan-mercredi>
-
- Pour accompagner sa mise en place sur le territoire : <https://www.manche.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sports-culture/Plan-mercredi>
-

Le Projet Educatif Social Local (PESL)

Le Projet Educatif Social Local est un processus continu qui vise à créer les conditions nécessaires pour améliorer le quotidien de la vie des populations à partir d'une action éducative et sociale globale. Il répond aux principes d'une démarche de développement social territorial en impulsant le croisement de la commande publique et de la demande sociale. Il s'appuie sur une dynamique de proximité en provoquant la mobilisation du plus grand nombre.

Le PESL est une réponse sur mesure, aux ambitions et aux réalités propres à chaque territoire.

Dans la Manche, la Communauté d'Agglomération (CA) de Saint Lô Agglo, la CA de Mont-Saint-Michel en Normandie, la Communauté de communes (CC) de Coutances Mer et Bocage, les villes nouvelles de la Hague et de Cherbourg en Cotentin sont signataires d'un PESL. La CC de Côte Ouest Centre Manche entre aussi dans la démarche de projet.

Pour aller plus loin

- Pour accompagner sa mise en place sur le territoire :
<https://www.manche.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sports-culture/PESL-Projet-educatif-social-local>
<https://www.pesl-manche.fr/>
- La plateforme investie par les membres du Pôle Ressources Départemental (PRD) PESL pour partager des ressources :
<https://www.pearltrees.com/coordonateurpesl50>



Le schéma départemental des services aux familles (SDSF)

Le schéma départemental des services aux familles est un projet partenarial qui affirme la volonté des différents signataires (Etat, Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Conseil Départemental, Mutualité sociale Agricole (MSA), Education Nationale, Association Départementale des Maires, la Cour d'Appel de Caen, l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) de pouvoir agir pour l'accessibilité et l'amélioration des services aux familles.

Il a pour ambition d'identifier les besoins et de lutter contre les inégalités sociales et territoriales repérées par un diagnostic partagé.

Sa finalité première est de définir en commun une politique départementale en matière de petite enfance et de parentalité, jeunesse et accès aux droits. Il prend appui sur les différents schémas et programmes internes aux institutions (schéma départemental de l'enfance et de la famille du Conseil Départemental, convention d'objectifs et de gestion de la CAF et de la MSA...).

Pour aller plus loin

- Pour découvrir le schéma dans sa globalité :
<https://www.caf.fr/partenaires/caf-de-la-manche/partenaires-locaux/developpement-territorial/schema-departemental-des-services-aux-familles-sdsf>

Remerciements

Des professionnels de la petite enfance, de la parentalité et de l'Education Nationale de la Manche ont participé à l'écriture et aux différentes relectures de ce livret et notamment :

- la mission maternelle de la Manche composée de formateurs et de l'inspectrice de l'Education Nationale missionnée "maternelle"
- la coordinatrice petite enfance et parentalité, référente PESL de la communauté d'agglomération de Mont Saint Michel en Normandie
- la coordinatrice départementale petite enfance.

Un remerciement particulier pour :

- Lucie Amiot stagiaire en formation "Métiers du Multimédia et de l'Internet" qui a réalisé l'infographie du livret
- les nombreux relecteurs dont le regard avisé et extérieur a permis de faire évoluer le document tout au long du processus de rédaction.

Ce processus d'écriture et de relecture a nécessité deux ans de cheminement afin que ce livret soit adapté à l'ensemble de la communauté éducative qui entoure l'enfant entrant à l'école pour sa première scolarisation.

A chacun des acteurs de s'approprier tout ou partie du guide au regard de sa situation particulière, de son besoin, de sa curiosité....